



## UN OUTIL UNIQUE POUR FINANCER LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES AUX COTES DES COLLECTIVITES LOCALES

La solidarité a toujours été au coeur du projet de l'AIMF. C'est pour se donner les moyens d'agir encore plus concrètement pour le développement des villes qu'a été créé le Fonds de coopération, en 1990.

**Un outil pionnier et unique en son genre qui permet de co-financer les programmes de développement voulus et mis en oeuvre par les collectivités locales, dans une logique de solidarité et de coopération internationale.**

Au fil des ans, le Fonds de coopération s'est affirmé comme un outil particulièrement efficace pour localiser les Objectifs de Développement Durable et promouvoir l'innovation territoriale, prouvant ainsi son utilité pour les villes. Il mobilise aujourd'hui de plus en plus de partenaires publics ou privés qui souhaitent soutenir l'action des collectivités locales et avoir un impact de terrain au service des populations.

*Soutenir les projets  
roulés et mis en  
oeuvre par les  
collectivités locales  
en développement*



**1990**  
CREATION DU FONDS DE  
COOPERATION DE L'AIMF



**75 PROJETS** APPUYES  
DANS **25 PAYS** ENTRE  
2020 ET 2025



**50 M€** MOBILISES  
SUR LA PERIODE  
2020-2025

# UNE LOGIQUE MULTI-PARTENARIALE AUTOUR DES PROGRAMMES D'ACTION DES COLLECTIVITES LOCALES

Initialement abondé par les villes pour les villes, le Fonds de coopération de l'AIMF s'est progressivement ouvert à de nombreux partenaires techniques et financiers : **Etats et gouvernements, agences de coopération, fondations...**

Y contribuent ainsi régulièrement les villes de **Paris, Bordeaux, Genève, Lausanne, Liège, Luxembourg, Nantes, la France, la Wallonie, le Canada, l'Union européenne, le SIAAP, les Agences françaises de l'eau...**

**En apportant une subvention initiale et en sécurisant le cadre de collaboration, le Fonds de coopération de l'AIMF joue un rôle de catalyseur** : il facilite la mobilisation d'autres partenaires autour des projets des villes et permet de démultiplier l'investissement final sur le terrain.

**Un lien de confiance durable avec les partenaires se développe**, nourri par l'impact des projets appuyés et facilité par les procédures spécifiques mises en place qui offrent une adaptation aux réalités des collectivités tout en donnant des garanties de gestion opérationnelle et financière aux plus hauts standards.

## LE FONDS DE COOPÉRATION, UN CATALYSEUR D'INVESTISSEMENT

Sur la période 2020-2025

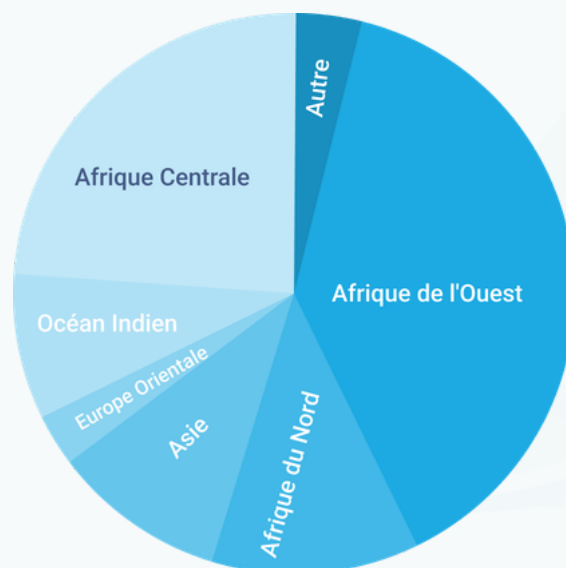
**18 M€** de financement initial du  
Fonds de coopération

=

**50 M€**

INVESTIS IN FINE  
DANS LES PROJETS SOUTENUS

**75 PROJETS DANS 25 PAYS  
APPUYES ENTRE 2020 ET 2025**



## PARCOURS D'UN PROJET

Toute ville ou faîtière membre de l'AIMF peut soumettre une demande de

- **financement** en adressant un dossier complet (technique, narratif et financier) au secrétariat permanent de l'AIMF.

L'AIMF se positionne en appui à la maîtrise d'ouvrage, mobilise les partenaires et conseille la ville à toutes les étapes de la vie du projet.



# AGIR AVEC LES VILLES, LOCALISER LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 35 ans, le Fonds de coopération de l'AIMF garantit utilité, appropriation et pérennité des actions soutenues en faisant des collectivités locales les acteurs centraux de son modèle de partenariat.

En partant des priorités identifiées par un exécutif local pour répondre aux priorités du territoire, le Fonds de coopération construit autour du projet porté par la collectivité un tour de table d'expertise et financier.

## NOTRE MÉTHODOLOGIE



INITIATIVE ET MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNALE



PRIORITE DONNÉE À L'EXPERTISE LOCALE



CONSTRUCTION DE MULTI-PARTENARIATS



CO-FINANCEMENT PAR LA VILLE BÉNÉFICIAIRE A MINIMA 20%

## PRIORITÉS TRANSVERSALES



ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

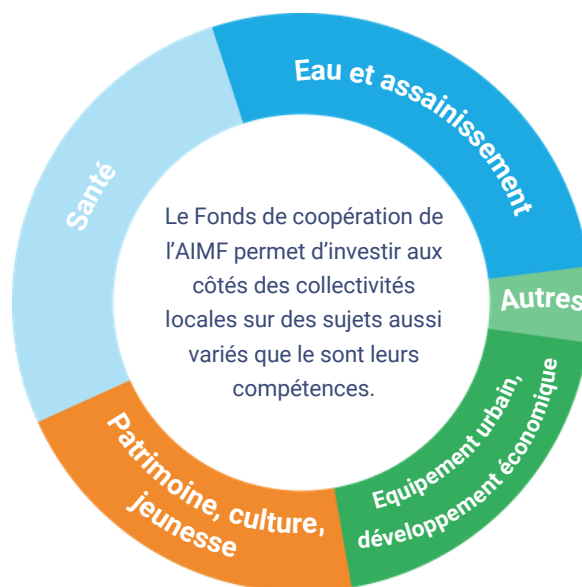


CLIMAT ET ENVIRONNEMENT



PAIX ET DÉVELOPPEMENT

## THEMATIQUES PRINCIPALES



Les dossiers de demande de financement sont soumis 2 fois par an au Bureau de l'AIMF, qui décide des subventions.

Si le projet est approuvé, une convention de partenariat est signée entre la ville ou faïtière, l'AIMF et les différents partenaires.

La collectivité ou faïtière assure la maîtrise d'ouvrage et la gestion sur le terrain : appels d'offres, mobilisation des services, suivi des travaux...

L'AIMF assure la coordination internationale et la gestion administrative et financière du projet : appui-conseil, paiements aux prestataires, comptes-rendus auprès des autres partenaires du projet...

# POURQUOI LE FONDS DE COOPERATION OFFRE-T-IL UNE FORTE GARANTIE D'APPROPRIATION ET DE DURABILITE DES PROJETS ?

## 1 UN ENGAGEMENT SUR LE TEMPS LONG

L'AIMF est un réseau pérenne d'élus, avec un mandat bien plus étendu que le financement des projets. Elle a construit sa méthode de travail sur des partenariats de long terme, toujours plus aboutis et de plus en plus construits en complémentarité avec la coopération décentralisée bilatérale. **Nos partenariats avec les villes dépassent ainsi largement la seule durée de vie et le seul périmètre des projets soutenus**, ce qui permet une continuité du travail avec les autorités de la ville et les services techniques.



## 2 UNE RÉPONSE AUX BESOINS RÉELS

Les projets appuyés émanent directement des villes et **faitières membres de l'AIMF, qui les cofinancent**. Les projets sont partie intégrante de leurs stratégies et plans de développement urbain. Soutenir les projets via le Fonds de coopération de l'AIMF, c'est donc s'assurer d'apporter une réponse aux besoins réels et concrets des territoires, en lien avec le tissu associatif et économique local.

## 3 UNE GESTION QUI REPOSE SUR LES COLLECTIVITES LOCALES

L'AIMF ne pratique aucune substitution : elle se positionne en accompagnement à maîtrise d'ouvrage. La mairie reste responsable des services créés ou renforcés et des ouvrages réalisés. Cette démarche est donc caractérisée par l'insertion dans la politique nationale sectorielle et l'accent mis sur les compétences des collectivités locales, ce qui contribue à consolider la décentralisation.

## 2 EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS PAR LE FDC A découvrir en vidéo



PHNOM PENH - Structuration d'une filière de traitement des boues de vidange



ANTANANARIVO - Centre de santé intégré contre les violences basées sur le genre